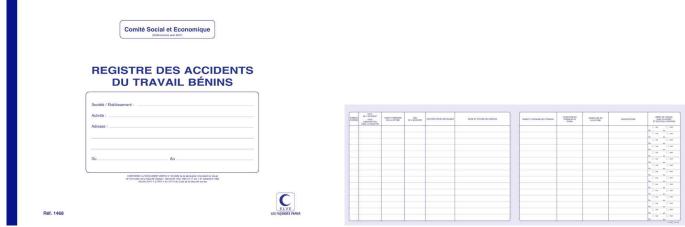


Registre "Registre des accidents du travail bénins"

- cahier piqué
- papier offset 100 g/m²
- imprimé en bleu
- 20 pages, folioté de 1 à 9
- couverture: couché brillant 2 faces
- registre conforme à l'ordonnance d'août 2017 sur la création du comité social et économique
- conforme au document CERFA n°60-3682 de la déclaration d'accident du travail et formulaire de sécurité sociale. Décret 85-1354 1985-12-17; art. 1 21 décembre 1985; art. D441-1 à D441-4 et L441-4 du Code de la Sécurité sociale

Exemple d'utilisation:

- le régistre permet d'inscrire les accidents survenus dans l'établissement qui semblent à priori être sans grande conséquence sur la santé, et n'entraîner ni arrêt de travail, ni soins médicaux donnant lieu à une prise en charge par les organismes de Sécurité Sociale. Les accidents de trajet sans gravité peuvent également être inscrits
- l'employeur ou son préposé sont tenus d'y inscrire, dans les 48 heures après en avoir eu connaissance, l'accident du travail ou de trajet survenu à son salarié, non compris les dimanches et jours fériés (art L441-2 du Code de la Sécurité Sociale)



Registre "Registre des accidents du travail bénins"

Registre "Registre des accidents du travail bénins", grille

		0 0				0 0		, 0	
1	Produit	Modèle	Format	Grammage	Nombre de feuilles	Couleur	Conditionné	Numéro de fabricant	Code
	Registre	Adccidents du travail bénins	297 x 210 mm	100 g/m2	20 pages	blanc / bleu		1468	83501607